

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice tiendra à partir du mardi 25 septembre 1951 au Palais de la Paix à La Haye une série d'audiences consacrées à l'affaire des pêcheries, entre d'une part le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et d'autre part la Norvège.

Cette affaire avait été introduite en septembre 1949, par une requête britannique. Les deux parties ont, depuis lors, aux dates fixées d'accord avec elles par la Cour, déposé au Greffe une documentation particulièrement volumineuse. La duplique - dernière des pièces de la procédure écrite - a été présentée par le Gouvernement de la Norvège le 30 avril 1951.

Les représentants des deux Gouvernements devant la Cour pour cette affaire sont les suivants:

Pour le Royaume-Uni :

son Agent, Sir Eric Beckett, K.C.M.G., K.C., Conseiller juridique,  
Foreign Office,

accompagné comme conseils de :

The Right Honourable  
Sir Frank Soskice, K.C., M.P.

Attorney-General,

Professor C.H.M. Waldock, C.M.G., O.B.E., K.C., Chichele Professor  
de droit public interna-  
tional à l'université  
d'Oxford,

Mr. R.O. Wilberforce,

Membre du barreau de  
l'Angleterre,

Mr. D.H.N. Johnson,

Conseiller juridique  
adjoint.

ainsi que de :

Commander R.H. Kennedy, O.B.E., R.N.  
(retired)

Service hydrographique  
de l'Amirauté,  
Service hydrographique  
de l'Amirauté,

Mr. W.H. Evans,

Høyesterettsadvokat Annæus Schjødt,

Conseiller juridique  
de l'ambassade britan-  
nique à Oslo,

Mr. W.N. Hanna,

Section militaire de  
l'Amirauté,

Mr. A.S. Armstrong,

Section des pêcheries  
Ministère de l'Agri-  
culture et des pêcheries.

comme conseillers;

Pour ...

Pour la Norvège :

Son Agent, M. Sven Arntzen, Avocat,

accompagné de M. Maurice Bourquin, Professeur à l'Université de Genève et à l'Institut universitaire de hautes études internationales, comme conseil,

assisté des experts suivants:

MM. W. Coucheron -Aamot, Capitaine de vaisseau de la Marine royale norvégienne, pour la démonstration des cartes,

Paal Berg, ancien Président de la Cour suprême de Norvège,

C.J. Hambro, Président de l'Odelsting,

Frede Castberg, Professeur de l'Université d'Oslo,

Lars J. Jorstad, Ministre plénipotentiaire,

Chr. Meyer, Capitaine de vaisseau de la Marine royale norvégienne,

Gunnar Rollefsen, Directeur de l'Institut de Recherches du Service des Pêches de la Norvège,

Reidar Skau, Juge à la Cour suprême de Norvège,

Trygve Utheim, Préfet du Département de Møre et Romsdal,

E.A. Colban, Chef de Division au Ministère royal des Affaires étrangères de Norvège,

Jens Evensen, Avocat près les Cours d'appel de Norvège,

André Salomon, Docteur en droit, domicilié à Genève,

et de M. Sigurd Ekeland, Secrétaire au Ministère royal des Affaires étrangères de Norvège, comme secrétaire.

A cette occasion, tous les membres de la Cour internationale seront sur le siège, à l'exception de MM. Fabela et Krylov, que l'état de leur santé empêche de se rendre à La Haye.

Les conclusions du Gouvernement du Royaume-Uni ont été énoncées dans sa requête. Ce Gouvernement estime que le Gouvernement de la Norvège, lorsqu'il a fixé dans l'extrême nord du pays les lignes de base qui servent à délimiter la zone de pêche réservée exclusivement à ses propres ressortissants, n'a pas tenu compte des principes du droit international applicables en la matière; le résultat étant que des zones maritimes d'une étendue considérable sont fermées aux bateaux de pêche britanniques, alors qu'elles appartiendraient à la haute mer et seraient à ce titre ouvertes pour la pêche à toutes les nations. En conséquence, le Gouvernement du Royaume-Uni invite la Cour à dire quels sont les principes du droit international applicables et, éventuellement, à définir elle-même les lignes de base à partir desquelles le Gouvernement norvégien peut fixer la zone de pêche réservée.

Quant au Gouvernement de la Norvège, ses pièces écrites réfutent la thèse britannique: le droit international ne ferait pas obstacle aux décisions qu'il a prises.

La Haye, le 22 septembre 1951.